



NO BEIM

JONKEN

une offre du



**ANTENNES LOCALES
POUR JEUNES**

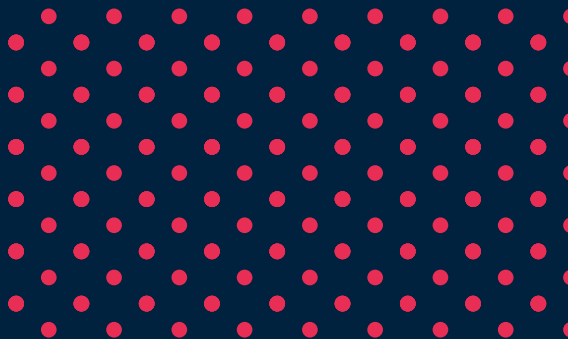


**Service National
de la Jeunesse**



DES ANTENNES LOCALES POUR JEUNES

POUR SOUTENIR LES JEUNES DANS LEURS TRANSITIONS



Les transitions des jeunes

Au cours de l'adolescence les jeunes doivent faire face à différentes transitions, notamment celles qui concernent leur avenir professionnel.

Il peut s'agir d'une transition :

- de la scolarité à la formation professionnelle ou aux études supérieures ;
- de la scolarité à l'emploi ;
- d'une période d'inactivité au retour en formation, à une mesure d'insertion professionnelle ou à un emploi ;
- ...

A celles-ci s'ajoutent les transitions d'ordre familial et personnel: accès à l'autonomie, logement, vie en couple, choix de mode de vie... Ces dynamiques sont liées de manière complexe et les transitions ne se font pas toujours de façon linéaire. Elles peuvent prendre différentes formes, plus ou moins difficiles à gérer. Ainsi, selon l'individu, ces transitions vont faire émerger une demande d'information et de conseil ou un besoin de soutien individuel plus ou moins grand.



Les Antennes locales pour jeunes (ALJ)

Une des missions du Service national de la jeunesse (SNJ) est de soutenir les jeunes au niveau de leurs transitions de la vie scolaire à la vie active. Pour remplir ses missions, le Service national de la jeunesse a mis en place un réseau d'Antennes locales pour jeunes (ALJ) qui sont des points de contact pour jeunes qui connaissent des difficultés, voire des ruptures au niveau des transitions.

Les Antennes locales pour jeunes:

- conseillent les jeunes qui désirent se réorienter ;
- proposent des activités structurées permettant de découvrir les réalités du monde du travail et d'établir un projet personnel :
 - ateliers ;
 - services volontaires ;
 - parcours formation.
- offrent aux jeunes un accompagnement individuel.

Les Antennes locales pour jeunes se tiennent également à disposition des parents ou de personnes travaillant avec des jeunes qui cherchent information et conseil en lien avec des jeunes ayant des difficultés au niveau de la transition vers la vie active.

Les Antennes locales pour jeunes proposent:

- un conseil et une information sur les offres de formations et la vie professionnelle ;
- un accompagnement individuel en vue d'une réintégration à l'école ou à une formation, respectivement en vue d'un accès à la vie professionnelle ;
- des alternatives à l'inactivité.



Organisation des Antennes locales pour jeunes

Les Antennes locales pour jeunes font partie de la division « Soutien à la transition vers la vie active » du Service national de la jeunesse.

Les Antennes locales pour jeunes sont réparties à travers le pays ce qui permet d'être au plus près des jeunes et de leurs réalités. Les collaborateurs des Antennes locales pour jeunes sont spécialisés dans l'information et le conseil, dans la mise en œuvre du service volontaire ou des ateliers, respectivement dans le parcours formation.

Approche des Antennes locales pour jeunes

L'approche des Antennes locales pour jeunes est adaptée aux jeunes visés : il s'agit d'un travail de bas seuil qui se base sur la relation personnelle et le dialogue avec un minimum de contraintes institutionnelles et bureaucratiques. Les collaborateurs développent ensemble avec le jeune un projet réaliste et définissent avec lui l'intensité de l'accompagnement.

Les concepts éducatifs sont ceux de l'éducation non formelle, qui est basée sur la libre adhésion du jeune, sur des méthodes adaptées aux besoins et capacités des participants, sur la prise de responsabilité ainsi que sur la participation active du jeune.

L'intervention des Antennes locales pour jeunes dépend de la situation individuelle du jeune. Ainsi, les propositions seront différentes selon qu'il s'agit d'un élève à risque, d'un décrocheur récent ou d'un jeune qui est inactif depuis un moment. De même, les alternatives à l'inactivité proposées par les Antennes locales pour jeunes dépendent du profil et des intérêts du jeune.

Dans des cas où cela s'avère opportun, les collaborateurs impliquent les parents ou tuteurs dans leur travail d'accompagnement. En outre, les Antennes locales pour jeunes travaillent en réseau avec les services susceptibles d'aider les jeunes.

Une démarche proactive

Afin d'assurer la continuité du suivi des jeunes à risque, les Antennes locales pour jeunes coopèrent avec les lycées dans le but de prendre contact avec ces jeunes avant le décrochage scolaire. La

prise de contact avec les jeunes en risque de décrochage se fait par le biais d'interventions dans les lycées : « tour des classes » ou activités « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz - OSNA ». Ces dernières peuvent aussi avoir lieu dans un des centres du Service national de la jeunesse. L'action des Antennes locales pour jeunes dans les lycées est complémentaire au soutien psycho-social et à l'accompagnement dispensé par les services propres aux établissements scolaires.

Les Antennes locales pour jeunes contactent directement les décrocheurs scolaires sur base de listes fournies par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en vue de leur proposer leur soutien.

De plus, les Antennes locales pour jeunes coopèrent avec les maisons de jeunes, les services pour jeunes et les services sociaux des communes pour atteindre les jeunes qui ont quitté le système scolaire sans intégrer le marché du travail et qui sont éloignés des services publics et de leurs offres de soutien.

Groupes-cible

Elèves à risque

Par rapport aux « élèves à risque », l'intervention des Antennes locales pour jeunes commence avant le décrochage. Il s'agit en premier lieu de soutenir les efforts du lycée pour éviter le décrochage. Si malgré ces efforts l'élève décroche, l'intervention des Antennes locales pour jeunes dans le lycée aura permis d'établir un premier contact : le jeune sait à qui il peut s'adresser en-dehors de l'école.





Sont considérés comme « élèves à risque » :

- Les élèves « sortants » des classes 5P, 5 AD, CIP, COP, CLIJA et ceux d'autres classes de 5^e orientés vers un apprentissage CCP ou DAP, qui à la fin de l'année scolaire n'ont pas encore trouvé un patron pour l'année scolaire suivante (délai 31 octobre) ;
- qui doivent changer de lycée pour entamer une formation professionnelle ;
- les élèves qui ont été signalés par un correspondant du Service national de la jeunesse au lycée à cause d'un comportement qui risque de compromettre leur maintien scolaire (absences répétées, inactivité pendant les cours, mauvaises notes, conseils de discipline...).

Sur demande, les Antennes locales pour jeunes peuvent accompagner individuellement des élèves identifiés par le lycée comme « élève à risque ». Pour ce faire le lycée doit :

- permettre à l'Antenne locale pour jeunes du secteur d'établir un premier contact avec les élèves en cours d'année (par exemple par une action d'information et de sensibilisation organisée en partenariat avec l'Antenne locale pour jeunes du secteur) ;
- communiquer à l'Antenne locale pour jeunes du secteur le nom du jeune en question, fournir une description sommaire des démarches entreprises par le lycée avec le jeune ainsi qu'une proposition de type de suivi.

Décrocheurs

Sur base des données fournies (listes mensuelles) par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les Antennes locales pour jeunes contactent les élèves qui ont décroché du système scolaire public luxembourgeois). Tous ces jeunes reçoivent dans un premier temps une lettre les invitant à prendre contact avec un agent des Antennes locales pour jeunes en vue d'un conseil individuel. Dans un deuxième temps, les Antennes locales pour jeunes essaient de contacter tous les jeunes qui n'ont pas réagi à la lettre et ceci au moins 5 fois à des heures et jours différents par différents moyens (appel téléphonique, SMS).

Jeunes « NEET »

Les jeunes qui ont quitté l'école, mais qui n'ont pas encore intégré le marché du travail sont encore appelés jeunes NEET (not in education, employment or training). Une partie de ces jeunes est très éloignée des services qui pourraient les soutenir. Afin d'établir un contact avec les jeunes NEET, les Antennes locales pour jeunes coopèrent avec les maisons de jeunes et les services sociaux communaux qui sont plus proches de ce groupe-cible. Par ailleurs, des foires d'information et de contact régionales, appelées "Be Active", qui sont organisées deux fois par an en partenariat avec les communes et les maisons de jeunes, permettent d'établir un contact direct avec les jeunes NEET.

Propositions aux jeunes

Conseil

Les Antennes locales pour jeunes proposent aux jeunes du conseil individuel comprenant:

un bilan de la situation personnelle :

- analyse des acquis scolaires et professionnels ;
- prise en compte de la situation de vie ;
- en cas de besoin, implication des parents ou tuteurs ;
- en cas de besoin, mise en relation avec d'autres services de soutien ;
- information sur les options du jeune.

Un soutien pour un retour à l'école ou à l'activité :

- élaboration d'un projet personnel en vue d'un retour à l'école ou en vue de l'intégration sur le marché du travail ;
- élaboration d'une alternative à l'inactivité pour le cas où un retour à l'école ou une intégration sur le marché de l'emploi ne conviennent pas dans un premier temps ;
- élaboration d'un plan d'action individuel ;
- conseil au niveau de l'organisation personnelle ;
- conseil et soutien lors des démarches auprès des administrations, des lycées et de tout service susceptible de pouvoir le soutenir ;
- conseils par rapport à la conduite personnelle sur le nouveau lieu de travail, respectivement dans la nouvelle école ;
- motivation, gestion des frustrations ;
- disponibilité de la même personne-ressource et accompagnement tout au long du processus de transition vers une insertion stable dans le nouveau dispositif.



Alternatives à l'inactivité

Pour certains jeunes, un retour à l'école ou une intégration sur le marché du travail ne peut être envisagé directement. Il peut s'agir de jeunes découragés et peu motivés à réintégrer l'école à courte échéance, de jeunes ayant besoin d'un temps de réflexion ou de jeunes cumulant différents problèmes d'ordre personnel qu'ils devront résoudre avant de pouvoir envisager un projet de vie concret.

À ces jeunes, les Antennes locales pour jeunes peuvent proposer des alternatives à l'inactivité : les ateliers, les services volontaires et les parcours formation. Il s'agit d'offres structurées, qui se déroulent dans un cadre bien organisé combinant activité, formation et accompagnement.

Les alternatives proposées par le Service national de la jeunesse se situent dans une stratégie de diminuer le nombre des jeunes inactifs en les motivant à renouer avec une activité valorisante et citoyenne et à participer à des formations techniques et sociales selon leurs intérêts et compétences.

Ces projets d'activation s'adressent à des jeunes qui ne sont pas scolarisés, qui ne suivent pas de formation et qui ne travaillent pas. Les participants ne doivent plus être soumis à l'obligation scolaire et être âgés de moins de 30 ans. Ils doivent résider légalement au Luxembourg.



Ateliers

L'objectif premier de cette offre à bas seuil est d'approcher ces jeunes, de les motiver à rompre avec une période d'inactivité en participant à une activité valorisante et citoyenne à titre bénévole. Dans un deuxième temps, il s'agit d'encourager les concernés à découvrir leurs talents et compétences, à reprendre confiance en eux-mêmes et dans les institutions ainsi que de définir un objectif personnel concret et réaliste à atteindre durant leur participation aux ateliers. Ainsi, les ateliers constituent un tremplin vers une activité d'insertion plus exigeante.

Dans le cadre des ateliers, les participants bénéficient d'un encadrement technique ainsi que d'un accompagnement individuel en vue de la réalisation de leur projet personnel. En contrepartie, les actions et produits réalisés par les jeunes dans les ateliers représenteront une plus-value tant pour le jeune que pour la société.

Service volontaire

Le service volontaire est une activité à plein temps, non lucrative et non rémunérée, au bénéfice de la collectivité et qui est, de la part du volontaire, l'expression d'une décision libre et personnelle. Le service volontaire a pour but de promouvoir la citoyenneté active ainsi que de constituer une expérience d'apprentissage et d'orientation pour les jeunes. Le Service national de la jeunesse propose différents types de service volontaire, qui permettent de s'engager au Luxembourg, en Europe et au-delà.

Le type de service volontaire auquel participera le jeune est déterminé avec celui-ci sur base de ses capacités et de ses intérêts. L'intensité de l'encadrement par le Service national de la jeunesse est décidée avec le jeune et en fonction

de son profil. Les volontaires ayant besoin d'un accompagnement individuel sont encadrés par un collaborateur des Antennes locales pour jeunes. Un volontaire n'est ni bénévole, ni salarié. Une fois une convention de service volontaire signée et après approbation du Service national de la jeunesse, le jeune obtient le statut de volontaire, qui lui ouvre l'accès à certains avantages (argent de poche, indemnité de subsistance, transport en commun gratuit). Le Code du Travail ne s'applique pas au service volontaire des jeunes.

Parcours formation

Il s'agit d'un parcours de formation qui a une durée de 10 semaines et qui est proposé trois fois par an. Le parcours formation comprend des ateliers thématiques, tant théoriques que pratiques.

L'objectif du parcours formation est de reconforter et de soutenir les jeunes dans la phase de réinsertion scolaire et/ou professionnelle, et ceci de manière durable. Le projet offre un programme de formation personnalisé et collectif favorisant la mise en évidence et le développement de compétences sociales, techniques, organisationnelles et créatives des participants.

Offres complémentaires

Toutes les offres des Antennes locales pour jeunes peuvent être complétées par trois propositions complémentaires : les stages de découverte, le catalogue de formations et les classes d'orientation.

Stages de découverte

Les Antennes locales pour jeunes peuvent proposer des stages de découverte dans des entreprises privées, des associations ou des services publics. Ces stages de découverte sont organisés dans le cadre d'un atelier, d'un service volontaire, d'un parcours formation ou d'un conseil individuel pour confirmer un projet professionnel établi avec le référent accompagnant le jeune.

Pendant la durée de leur stage, les jeunes sont couverts par le régime spécial de l'assurance-accident.

Catalogue de formations

Le catalogue de formations s'adresse à tous les jeunes qui sont encadrés par un agent des Antennes locales pour jeunes. Les jeunes ont la possibilité de se former dans un domaine spécifique correspondant à leur projet professionnel voire personnel.

Le catalogue offre des formations tout au long d'une année. La durée des formations peut varier entre 3 heures et 3 jours.

Classes d'orientation

Les classes d'orientation constituent un outil dans la lutte contre le décrochage scolaire. En collaboration avec des lycées, l'offre scolaire et extrascolaire est adaptée aux besoins du jeune. Ainsi, les jeunes participent en dehors des leçons d'enseignements à un service volontaire ou un atelier, proposés par les Antennes locales pour jeunes. En complément, l'enseignement est individualisé et différencié. Chaque élève suit le programme adapté à son niveau de formation antérieur afin de réaliser son projet d'avenir. Les activités extrascolaires (service volontaire, atelier) font partie intégrante du programme et seront évalués et certifiés sous forme de compétences. A la fin d'une année scolaire, le conseil de classe prend une décision de promotion en fonction des présences et des résultats du jeune.

Coopération avec les lycées

L'intervention des Antennes locales pour jeunes dans les lycées se fait selon la logique de l'« avant – pendant – après », c'est-à-dire que les collaborateurs des Antennes locales pour jeunes cherchent à établir un contact avec les élèves à risque avant le décrochage présumé, puis sont disponibles pour les accompagner pendant une éventuelle période d'inactivité jusqu'au moment où ils ont réintégré l'école ou un autre dispositif. Les Antennes locales pour jeunes agissent comme expert externe qui soutient les efforts du lycée.

Point de contact dans les lycées

Les Antennes locales pour jeunes travaillent en étroite collaboration avec les lycées à voie de préparation, notamment avec le coordinateur ALJ, qui est un enseignant du lycée et qui dispose d'une décharge spécifique pour assurer la coordination





des actions du lycée en lien avec la transition et en collaboration avec l'Antenne locale pour jeunes du secteur. D'autres enseignants intervenant dans ce champ d'action peuvent également bénéficier d'une décharge « hors contingent ».

Intervention des Antennes locales pour jeunes dans les lycées

Tour des classes

Afin d'établir un premier contact avec les élèves en risque de décrochage, les collaborateurs des Antennes locales pour jeunes proposent d'effectuer des tours de classes. Ces tours de classes doivent être réalisés systématiquement au 1^{er} et 3^e trimestre afin d'établir une relation de confiance qui permettra dans la suite d'assurer un suivi de qualité dans l'accompagnement des jeunes en question. Une intervention de ce type est d'ailleurs aussi obligatoire au 2^e trimestre, si le lycée n'est pas demandeur pour une activité OSNA.



Activités « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz - OSNA »

Les Antennes locales pour jeunes proposent aux lycées les activités « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz - OSNA » qui peuvent avoir lieu en classe ou dans un des centres du SNJ. Ces activités ont comme objectif de sensibiliser les élèves à planifier leur projet de formation et de soutenir les démarches déjà réalisées par les lycées avec leurs élèves.

Ces activités s'adressent aux élèves des classes 5P, 5 AD, CIP, CLIJA et ceux des autres classes de 5^e avec un avis d'orientation provisoire vers un CCP ou DAP à la fin du 2^e trimestre.

Les OSNA comprennent les éléments suivants:

- **Préparation de la classe :**
Définition des choix professionnels et préparation de la farde d'embauche
- **Présentation de l'Antenne locale pour jeunes** (ce module peut être complété optionnellement par une visite de l'Antenne locale pour jeunes du secteur)
- **« Mon projet professionnel » :**
Clarification de la situation individuelle de l'élève
- **« Ma présentation » :**
Connaître les règles de bonne conduite d'une candidature et d'un entretien d'embauche
- **Appels téléphoniques**
- **Entraînement aux entretiens d'embauche**

Lors des activités OSNA, l'approche pédagogique est pratique et ciblée sur l'élève. Afin de faciliter l'assimilation des informations reçues lors de cette journée, les Antennes locales pour jeunes se basent sur des mises en situation pratiques par exemple des simulations d'un entretien téléphonique avec un chef d'entreprise en vue de décrocher un rendez-vous ou la simulation d'entretiens d'embauche.

Intervention lors d'activités d'information et de sensibilisation du lycée

Les Antennes locales pour jeunes sont prêtes à intervenir, sur demande des lycées, en tant qu'expert externe dans le cadre de leurs activités d'information et de sensibilisation à la transition s'adressant aux élèves et/ou aux parents (soirée pour parents, journées des professions...).

Ces interventions s'articulent en principe autour des offres de soutien des Antennes locales pour jeunes, mais sont adaptées aux besoins des lycées. L'objectif est de pouvoir établir un contact avec les élèves et leurs parents, pour qu'ils sachent à qui s'adresser en cas de besoin.



Formation continue pour enseignants bénéficiant d'une « décharge ALJ »

Les Antennes locales pour jeunes proposent en collaboration avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) des modules de formation continue pour les enseignants. Elles ont comme objectif de les informer sur les mesures de soutien des Antennes locales pour jeunes.



Coopération avec les services locaux

Foires d'information et de contact régionales

Ces manifestations régionales, appelées « Be Active » sont organisées en partenariat avec des services travaillant au niveau local avec les jeunes, comme par exemple les maisons de jeunes. Elles permettent de sensibiliser les jeunes à la vie active et de les informer sur les offres qui s'adressent à eux dans ce contexte. Elles sont complémentaires aux initiatives des établissements scolaires et permettent aux jeunes de s'informer dans un cadre informel.

Ces événements permettent de responsabiliser les jeunes par rapport à leur avenir ainsi que de leur donner les informations et contacts utiles. Les parents, acteurs importants en ce qui concerne l'orientation professionnelle de leurs enfants, sont également ciblés.

La mise en réseau et les synergies sont favorisées puisque les événements sont organisés non seulement avec le soutien du secteur économique, mais également avec celui des services travaillant en faveur des jeunes. Ces derniers sont invités à y présenter leurs offres, à collaborer dans l'organisation concrète de l'événement et à motiver les jeunes avec lesquels ils sont en contact à y participer.

Formation continue pour personnel travaillant avec les jeunes

Les Antennes locales pour jeunes proposent des modules de formation continue pour le personnel de services travaillant au niveau local avec les jeunes. Elles ont comme objectif de les informer sur les mesures de soutien des Antennes locales pour jeunes et de favoriser le travail en réseau au niveau local.



Où nous
trouver?

Toutes les adresses sur

www.alj.lu



WILTZ

ETTELBRUCK

REDANGE/
ATTERT

MERSCH

JUNGLINSTER

LUXEMBOURG

GREVENMACHER

PÉTANGE

DIFFERDANGE

RUMELANGE

DUDELANGE

ESCH/ALZETTE

Notes



Contact

Contact

www.alj.lu

alj@snj.lu

www.snj.lu